

Denrées alimentaires—Comité

être ébranlé. Voilà le genre d'augmentation qu'infligent au consommateur les prétendus vendeurs à rabais. L'autre incident est survenu en fin de semaine et il s'agissait cette fois de fusibles. En retirant le dernier fusible d'un emballage de trois, j'ai noté que le prix indiqué était 22c. Quand je suis allé en acheter un autre chez l'épicière, le prix d'un emballage de trois était maintenant 41c. Je ne me rappelle pas quand j'avais acheté le premier emballage, mais il n'y avait pas très longtemps. Dans l'interval, le prix avait grimpé de 100 p. 100. Et la même chose se produit pour tous les consommateurs d'un bout à l'autre du pays.

Le comité devra peut-être examiner un bon nombre de secteurs pour aviser aux moyens d'aider les acheteurs. Un problème fondamental se pose, dans les provinces atlantiques en tout cas et sans doute dans tout le pays, c'est la montée en flèche du prix que payent les producteurs pour les concentrés de provende qui entrent dans la fabrication de produits destinés aux épicerie, en ce qui concerne la viande en tout cas. Le 20 novembre, j'ai écrit au ministre de l'Agriculture une lettre semblable à celle que j'avais adressée quelque temps auparavant à l'ancien ministre des Transports. J'y signalais la hausse incroyable des prix des grains fourragers exigée des producteurs des provinces atlantiques. Je vous cite un passage de ma lettre du 30 novembre:

Le prix des additifs employés dans les grains de provende a sensiblement augmenté. Sauf erreur, la hausse de la farine de soya a été de \$55 la tonne et dans le cas de la farine de viande et de la farine de poisson, d'environ \$50 la tonne.

Pour ce qui est des grains fourragers, depuis le 23 octobre, l'orge a subi une hausse de \$8 à \$10 la tonne, le maïs de \$12, le blé fourrager n° 5, de \$10.50, l'avoine de \$14 à \$15, les issues de mouture de \$22 et la nourriture destinée à l'engraissement des porcs, de \$6 la tonne.

Nos agriculteurs ne peuvent sûrement pas supporter des hausses de ce genre sans recevoir un paiement d'appoint pour leurs produits. Si le gouvernement ne fait rien pour les aider, ils devront faire payer cette hausse aux producteurs. La chose s'est produite maintes fois. À partir du moment où ce prix passe de l'acheteur au producteur, on a peine à croire à combien s'élève la hausse que l'acheteur de ce produit doit payer. Certes, l'agriculteur qui gagne son pain de son mieux dans des circonstances extrêmement difficiles ne reçoit qu'une infime portion de cette hausse. J'ai également signalé au ministre de l'Agriculture que dans le cas des concentrés de provende, le gouvernement devrait prendre des mesures spéciales pour assurer une aide substantielle aux agriculteurs des provinces atlantiques.

Je voudrais consigner au compte rendu une résolution adoptée par le Maritime Farmers Council, fédération qui comprend la New Brunswick Federation of Agriculture, les Maritime Co-operative Services, la Nova Scotia Federation of Agriculture et la Prince Edward Island Confederation of Agriculture. Leur résolution sur les concentrés de provende est conçue en ces termes:

• (1410)

Attendu que les concentrés de protéines animales et végétales entrant dans les rations de provende constituent environ 13 p. 100 des rations des porcs, 15 p. 100 des rations des poulets à rôti et 9 p. 100 des rations des poudeuses;

Attendu que le prix des concentrés de toutes les protéines animales et végétales dépend du prix de la moulée de soya;

Attendu que, depuis cinq mois, le prix de la moulée de soya a augmenté de plus de 60 p. 100, c'est-à-dire est passé de \$140 la

[M. Coates.]

tonne à \$225 la tonne, franco à bord Moncton, et que les autres concentrés de protéines ont augmenté dans la même proportion;

Attendu qu'il s'ensuit une hausse de \$4.25 dans le coût de production d'un porc commercial, et des augmentations semblables à l'égard du bétail et des produits laitiers et avicoles;

Attendu que la situation créée est intolérable, compte tenu également de la hausse des prix des grains de provende et des transports, et d'autres dépenses de production;

Attendu que, même si le prix a beaucoup augmenté, il y a risque sérieux que les approvisionnements de concentrés de protéines ne soient pas suffisants pour étayer nos industries des bestiaux et des volailles;

Il est décidé que nous exhortons le gouvernement fédéral à autoriser l'Office canadien des provendes à acheter de la moulée de soya et (ou) d'autres concentrés de protéines et à mettre ces produits à notre disposition;

Et il est décidé aussi que nous demandons que le prix des concentrés soit protégé; nommément à \$130 la tonne, franco sur wagon à Toronto, en ce qui concerne la moulée de fèves soya.

Une fois cette mesure prise, le public acheteur aurait une bonne garantie pour lui épargner les hausses actuelles des prix des aliments. Tous bénéficieraient d'une certaine stabilité des marchés et, par suite, d'une inflation moindre dans le pays. Que le comité entende ou non les plaintes de la population sur les prix des aliments, une telle mesure s'impose pour obtenir une certaine stabilité et désamorcer la spirale de l'inflation qui happe un public acheteur sans défense. Que le comité siège ou non, que ces faits lui soient soumis ou non, le prix des aliments continuera de monter vertigineusement sans qu'augmentent en proportion dans la poche des Canadiens les fonds destinés à l'alimentation.

En Nouvelle-Écosse, on demande aux associés sociaux...

M. l'Orateur adjoint: À l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais, en vertu de l'ordre de la Chambre adopté hier, son temps de parole est écoulé. Il peut toutefois continuer avec le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Cumberland-Colchester-Nord a la parole.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je puis terminer mes observations en deux phrases et je remercie la Chambre de sa courtoisie à mon endroit. Je disais donc qu'en vertu du régime d'assistance publique de la Nouvelle-Écosse, on demandait aux familles d'essayer de subvenir à leurs besoins, peu importe le nombre de personnes dont se compose la famille, avec \$200 par mois. Cela signifie que les gens vont mourir de faim par suite de la montée en flèche du coût de la vie.

Nous croyons, et avec raison, que tout comité de la Chambre établi pour étudier les prix des aliments doit le faire rapidement et faire rapport dans le plus bref délai possible. Je crois qu'une période de trois mois est même presque trop longue; c'est un problème si urgent. Si c'était notre parti qui tenait les rênes du pouvoir aujourd'hui, nous prendrions des mesures immédiatement. Mais, à cause du gouvernement actuel, les gens devront attendre au moins trois mois. De plus, le gouvernement dit que trois mois ne sont pas suffisants. Ce n'est peut-être pas suffisant pour ce gouvernement, mais, pour bon nombre de gens qui essayent de survivre avec à peu près rien, c'est une éternité. L'hiver sera long et dur s'ils doivent attendre que le comité siège. Il est évident d'après les commentaires que nous avons entendus des bancs du gouvernement depuis que l'amendement a été présenté que le gouverne-